

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE et D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UNE UNITÉ DE TRANSFORMATION ET DE TRAITEMENT DE DÉCHETS NON DANGEREUX ET
NON INERTES par la SAS N+P PRODUCTION HDF

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 25 janvier 2022, une enquête publique environnementale unique est ouverte, pendant 30 jours à partir du 17 février 2022, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter une unité de transformation et de traitement de déchets non dangereux et non inertes sur la commune d'Isbergues, par la SAS N+P PRODUCTION HDF.

Monsieur Gauthier SAINT-MAXIN (Ingénieur Bureau d'Etude) est chargé du suivi du dossier de la SAS N+P PRODUCTION (Tél: 06.30.26.74.29).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie d'Isbergues – 5, rue Emile Basly, siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – SAS N+P PRODUCTION HDF.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Une étude d'impact, le résumé non-technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies d'Aire-sur-la-Lys, Busnes, Guarbecque, Ham-en-Artois, Haverskerque, Lambres, Mazinghem, Morbecque, Saint-Venant, Thiennes.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie d'Isbergues, du 17 février 2022 au 18 mars 2022 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie d'Isbergues ou les formuler à Madame Myriam DUCHENE commissaire enquêteur, qui sera présente en mairie d'Isbergues :

- le jeudi 17 février 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 21 février 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mercredi 2 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 10 mars 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 18 mars 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

Il est recommandé à tout un chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est rappelé que le port du masque est obligatoire et qu'il est conseillé de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 17 février 2022 au 18 mars 2022 inclus à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – SAS N+P PRODUCTION HDF – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies d'Isbergues, Aire-sur-la-Lys, Busnes, Guarbecque, Ham-en-Artois, Haverskerque, Lambres, Mazinghem, Morbecque, Saint-Venant, Thiennes. A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation et le maire d'Isbergues statuera sur la demande de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications - Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE – Autorisation – N+P PRODUCTION HDF, les informations relatives à ce projet.